

Index de l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique Hospitalière

Année 2023

Index de l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique Hospitalière (2023)

Etablissement de + 200M€

"Décret no 2024-949 du 21 octobre 2024 fixant les modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1er du décret no 2024-948 du 21 octobre 2024 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique hospitalière".

"Le décret est pris pour l'application des articles L. 132-9-3 à L. 132-9-5 du code général de la fonction publique issus de l'article 9 de la loi no 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique. Il peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>)."

"Art. 1er. – La cible mentionnée à l'article L. 132-9-5 du code général de la fonction publique est fixée à un niveau de résultat supérieur ou égal à soixante-quinze points."

Index	Intitulé indicateur	taux ou nombre	points
Indicateur 1	écart de rémunération des fonctionnaires (%)	2,723	37,000
Indicateur 2	écart de rémunération des contractuels (%)	0,092	30,000
Indicateur 3	écart de taux de promotion de corps (%)	0,000	10,000
Indicateur 4	écart de taux de promotion de grade (%)	194,318	0,000
Indicateur 5	nbre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	3,000	4,000
Note finale			81 /100
Note finale après proratisation			90 /100

